



COMMUNIQUÉ (pour diffusion immédiate)

La province doit rendre publics les détails du projet de restauration Le budget provincial trop peu révélateur, selon Sentinelles Petitcodiac

(Moncton, le 26 mars, 2008) – Comme suite au dépôt du budget provincial à l'Assemblée législative la semaine dernière, l'organisme Sentinelles Petitcodiac se dit insatisfait du progrès concernant le dossier du pont chaussée de la Petitcodiac et comptent poursuivre son action en justice.

« Malheureusement, ce budget ne satisfait pas nos attentes », a déclaré Tim Van Hinte, Sentinelle de la rivière Petitcodiac. « Nous avons été très clairs lors de notre soumission à la province concernant le budget 2008-2009. Nous avons rappelé au gouvernement que les travaux préliminaires en vue de l'ouverture des vannes du pont chaussée devaient commencer sans délai et que les détails du projet de restauration devaient être rendus publics », a-t-il ajouté.

En juillet dernier, Sentinelles Petitcodiac a déposé une demande en révision judiciaire à la Cour fédérale enjoignant le ministre fédéral des Pêches et Océans à prendre toutes les mesures nécessaires pour obliger le propriétaire du pont-chaussée, la province du Nouveau-Brunswick, à permettre le passage au poisson, conformément à l'article 20 de la *Loi sur les pêches*. En janvier 2008, Sentinelles Petitcodiac a temporairement suspendu son action en justice pour permettre à la province de soumettre son budget et d'annoncer le projet de restauration.

« Notre action en justice n'est pas une poursuite. C'est une demande en révision judiciaire qui cherche à forcer le ministre fédéral des Pêches et Océans à assumer ses responsabilités en vertu de la Loi sur les pêches », explique Van Hinte. « En janvier dernier, nous avons demandé à la Cour fédérale de suspendre jusqu'au 17 juillet prochain afin de donner à la province l'occasion de faire l'annonce des détails du projet de restauration, y compris la date de démarrage, les échéanciers ainsi que le montage

financier » a dit Van Hinte. « Mais, pour le moment, la province choisit l'ambiguïté, ce qui laisse présager le pire. Alors, notre demande en révision judiciaire se poursuit. De plus, d'autres options juridiques sont actuellement à l'étude, y compris une poursuite en due forme contre la province », a-t-il ajouté.

Dans une lettre adressée au Premier ministre Shawn Graham et au ministre des Finances Victor Boudreau en janvier dernier, Sentinelles Petitcodiac a pressé le gouvernement provincial d'assumer son engagement quant au démantèlement du pont chaussée en agissant rapidement et concrètement. L'organisme a recommandé que le budget de cette année comprenne :

- Un engagement financier pour débiter les activités de conception et de construction;
- Des échéanciers de projet précis quant à la mise en œuvre des activités, et;
- Des détails spécifiques relatifs au fond de fiducie pour la rivière Petitcodiac.

« Si la province ne fait pas d'annonce concernant les dates précises pour le début et la fin des travaux, des jalons majeurs, ainsi que les termes de référence du projet avant le mois de juillet, nous déposerons notre mémoire à la Cour », explique Van Hinte. « Le gouvernement fédéral a levé toutes les barrières réglementaires, l'Étude de l'impact environnemental a été approuvée et les communautés avoisinantes du bassin versant appuient le projet. Alors qu'est-ce qu'on attend? On a un projet, oui ou non? », demande Van Hinte.

Sentinelles Petitcodiac tiendra ce soir son assemblée générale annuelle au théâtre Empress à Moncton à 18h30.

— 30 —

RENSEIGNEMENTS :

Tim Van Hinte
Sentinelle Petitcodiac
Tel. (506) 388-5337
Cell (506) 961-4676
timvanhinte@petitcodiac.org
www.petitcodiac.org